

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/031 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'IMPACT ET A L'EFFICACITE DU CREDIT D'IMPÔT COMPETITIVITE EMPLOI (C.I.C.E) EN CORSE

SEANCE DU 5 FEVRIER 2015

L'An deux mille quinze et le cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MILANI Jean-Louis, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme GIOVANNINI Fabienne
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI M-A
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BASTELICA Etienne
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme FRANCESCHI Valérie à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme LACAVE Mattea à M. BIANCUCCI Jean
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme VALENTINI Marie-Hélène
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme RUGGERI Nathalie à M. MILANI Jean-Louis
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille

M. VANNI Hyacinthe à M. SIMEONI Gilles

ETAIENT ABSENTS : MM.

FRANCISCI Marcel, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,

VU la motion déposée par M. Dominique BUCCHINI au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE, à l'unanimité la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) est en théorie un dispositif favorable aux entreprises élaboré pour « embaucher, investir et gagner des parts de marché »,

CONSIDERANT que cette disposition est en principe prise pour permettre aux entreprises d'innover, de favoriser la recherche, de restaurer leur fonds de roulement ou d'accompagner la transition écologique et énergétique grâce à une baisse du coût du travail,

CONSIDERANT que le CICE est aussi un avantage fiscal qui concerne uniquement les entreprises employant des salariés et qu'il permet de bénéficier d'une économie d'impôt substantielle,

CONSIDERANT, grâce au préfinancement du CICE, qu'un soutien important à la trésorerie des entreprises est ainsi apporté à celles-ci en diminuant les coûts de leur masse salariale sous forme d'un crédit d'impôt reversé sur les cotisations sociales jusqu'à un certain niveau de salaire,

CONSIDERANT qu'après presque une année de mise en place, le constat objectif fait par de nombreux économistes sur ce dispositif est un certain scepticisme et qu'il peine à donner des résultats probants en matière d'emploi,

CONSIDERANT même que contrairement à son objectif initial, le CICE ne débouche pas sur de nouveaux investissements ou une baisse du chômage, mais qu'il sert aux entreprises à empocher les fonds pour parfois rémunérer mieux les actionnaires, constituant ainsi un détournement inadmissible et un gâchis d'argent public,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à l'ADEC une étude d'impact et une évaluation objective et rigoureuse pour les entreprises de la Corse de ce dispositif.

DEMANDE au SGAC si les entreprises corses ont effectivement joué le jeu et procédé à des embauches significatives.

DEMANDE au Préfet de Corse et à ses services de bien vouloir lui faire part des effets induits sur l'économie corse de ce dispositif.

DEMANDE au Gouvernement de bien vouloir accompagner ce dispositif incertain de mesures économiques spécifiques pour la Corse pour l'aider à relancer son économie atone ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 5 février 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI